



Front National pour la Défense de la Constitution

COMITE D'ORGANISATION DE LA MARCHE PACIFIQUE ET CITOYENNE

Le comité d'organisation de la marche citoyenne et pacifique du 28 juillet a été informé de la décision d'interdiction de ladite manifestation pacifique par le président de la transition, au nom du CNRD, transmise au Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation pour exécution.

Le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation Mory Condé, a, à son tour, instruit à Madame le Gouverneur de la ville de Conakry de convoquer une réunion des maires au Gouvernorat ce mardi 26 juillet 2022 pour leur notifier la décision d'interdiction de la manifestation du FNDC. Ce qui fut fait.

Les Ministres de la Sécurité, de l'Administration du Territoire et celui de la Défense sont chargés de coordonner, en collaboration avec les colonels Balla Samoura et Amara Camara, les opérations de répression de la marche Pacifique et Citoyenne du 28 juillet 2022 conformément aux directives du CNRD.

Le comité d'organisation rassure les citoyens pro-démocratie et les invite à manifester pacifiquement dans le strict respect du guide du manifestant, partout où ils sont pour exiger le Dialogue, le retour rapide à l'ordre constitutionnel, le respect des libertés et contre l'instrumentalisation de la justice et la restriction de l'espace civique.

LE COMITÉ D'ORGANISATION

Conakry, 26 Juillet 2022